



Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le 17/10/25
ID : 031-213104219-20251016-DEL2025_06_01-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE	EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 16 octobre 2025
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-cinq et le seize octobre à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	25	
DATE DE LA CONVOCATION			
10 octobre 2025			
DATE D’AFFICHAGE			
10 octobre 2025			

Etaient présents : 18
Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, COMBA, ABADIE, LAFONT, RAHIN,
VIOLTON, BEGUE, BESOMBES,
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, PERON, GOUSSET, MORANDIN, CHARRON,
BERGONZAT

Procurations : 07
Mme PEREZ avait donné procuration à M. GAROUSTE
M. BONTEMPS avait donné procuration à M. RENOUX
Mme MARTY avait donné procuration à Mme COMBA
M. CARRIERE avait donné procuration à Mme TARDIEU
Mme SAUVAGE avait donné procuration à M. GUERRIOT
Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORADIN
Mme COUESNON avait donné procuration à Mme ABADIE

Absents : 02
M. PIRIOU
M MIJOLE

Mme BESOMBES a été élue secrétaire de séance à l’unanimité (25 voix pour).

DELIBERATION N° 2025-06-01

**Muretain Agglo – Avenant 2 à la convention de mise à disposition des
locaux scolaires pour les ALAE/ALSH**

Par délibération 2023-05-06 du 13/12/2023, le Conseil Municipal avait approuvé la nouvelle convention à signer avec le Muretain Agglo pour la mise à disposition des locaux scolaire au Muretain Agglo pour les ALAE et les ALSH.

Par délibération 2024-07-02 du Conseil Municipal du 18 décembre 2024, la Commune a approuvé l’avenant n°1 à cette convention.



Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le 17/10/25
ID : 031-213104219-20251016-DEL2025_06_01-DE

Le Muretain Agglo a adressé à la Commune un projet d'avenant 2 pour ajuster la liste des locaux mis à disposition pour le CLSH du mois de juillet 2025.

Il est proposé au Conseil d'approuver cet avenant n°2 et d'autoriser le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions),

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition des locaux scolaires au Muretain Agglo.

AUTORISE le Maire, ou son représentant à la signer et à procéder à toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 16 octobre 2025
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

